

LES DÉFIS POSÉS PAR LA COVID-19 AUX SYSTÈMES ÉLECTORAUX

L'émergence et la propagation du virus connu sous le nom de SRAS-CoV-2, responsable de la maladie COVID-19, a modifié la façon dont l'humanité se comportait, planifiait, travaillait... vivait ; les processus électoraux, les systèmes politiques et les démocraties en général n'échappent pas à ces changements. Selon le *Global Overview of the Impact of COVID-19 on Elections*, préparé par IDEA International : « Du 1er mars au 13 avril de cette année : Au moins cinquante (50) pays et territoires dans le monde ont décidé de reporter les élections nationales et sous-nationales en raison de la COVID-19 ; et Au moins dix-huit (18) pays et territoires ont décidé de tenir des élections nationales ou sous-nationales comme prévu initialement malgré les inquiétudes liées à la COVID-19. »

Il n'existe pas de recette facile pour prendre une telle décision : reporter les élections ou les réaliser malgré les circonstances d'une éventuelle contagion. Les pays qui ont pris la décision de reporter leur processus électoral, ont trouvé des lacunes dans leurs cadres juridiques respectifs, ne disposent pas du soutien juridique nécessaire pour le faire, ils doivent donc être très prudents lorsqu'ils résolvent ce problème, vérifier en détail les différents moments du calendrier électoral pour ne rien laisser sans surveillance. Les pays qui ont décidé de réaliser leurs élections, devront prendre plusieurs décisions très prochainement : la modalité de la mise à jour ou de l'inscription dans le registre des électeurs ; la modalité du vote ; l'élaboration de protocoles de salubrité pour les centres de vote ; les protocoles des agents des organismes électoraux, entre autres.

Pour le Guatemala, ce n'est pas une année électorale ; cependant, c'est une année très importante pour prendre les précautions nécessaires, en particulier celles concernant les lacunes, voire les obstacles que la Loi sur les Élections et les Partis Politiques -LEPP- peut avoir, si à un moment donné ce type d'événement devait se produire, lors d'un processus électoral.

L'opportunité d'inclure ces dispositions dans la loi est basée sur l'**Article 256 Bis de la Commission de Mise à Jour et de Modernisation des Élections**, qui stipule littéralement : « À la fin du processus électoral, la Commission de Mise à Jour et de Modernisation des Élections est établie, dont l'objectif est d'évaluer le processus électoral achevé et, si nécessaire, de présenter des propositions de réformes qui peuvent être appropriées à la présente loi. Les organisations sociales, universitaires et politiques peuvent présenter leurs propositions à la Commission. Le Tribunal Suprême Electoral, le cas échéant, soumettra le projet de loi correspondant au Congrès de la République, qui devra l'examiner avant la fin de la première période ordinaire de la nouvelle législature. »

Bien que cette Commission ait déjà terminé ses travaux et remis à la Plénière des Magistrats la Matrice de Propositions Stratégiques pour la Réforme Électorale, qui est basée sur les propositions reçues des différents secteurs de la société et le travail réalisé avec ces intervenants lors de séances de dialogue, le projet de loi qui devrait être basé sur cette matrice n'a pas encore été rédigé afin qu'il puisse inclure les dispositions considérées comme nécessaires pour guider les actions du corps électoral dans des contextes tels que celui en cours, surtout dans le cadre d'une année électorale.

Ces changements en matière électorale pour le Guatemala impliquent de revoir la possibilité de reporter les élections, ce qui est actuellement rendu impossible par l'article 194 de la LEPP, qui indique que « Le processus électoral doit se dérouler dans un environnement de liberté et dans le plein exercice des droits constitutionnels. La déclaration d'un état d'exception ne suspendra pas le processus électoral » ; tant que les calendriers électoraux ne sont pas révisés ou que des calendriers spécifiques sont établis pour les modalités dans un contexte de calamité ; il doit vérifier les différentes modalités de a) Inscription sur les listes électorales ; b) Vote ; c) Remise du matériel électoral ; d) Assermentation et travail logistique des commissions départementales, municipales et électorales qui reçoivent les votes ; e) Formation, tant des citoyens que des partis politiques et des commissions électorales temporaires ; f) Protocoles spécifiques pour les observateurs nationaux et internationaux ; g) Modalités des campagnes des partis politiques et de celles liées à l'appel au vote, entre autres, et tout cela en veillant particulièrement à l'inclusion des groupes historiquement exclus comme les peuples indigènes, les femmes et les jeunes.

Parmi ces éventuelles modifications de la loi, une autre source extrêmement importante à inclure provient des expériences que les organes électoraux membres, tant du protocole de Tikal que du protocole de Quito, ont vécues. Le fait que ces organisations puissent partager la manière dont elles ont dû résoudre les différentes situations auxquelles elles ont été confrontées dans cette nouvelle réalité est une information inestimable. Cet effort global entre les organismes électoraux est fondamental pour tirer profit de ces bonnes et mauvaises expériences, et pour prendre les meilleures décisions au moment de renforcer la législation nationale.

Outre les changements juridiques qu'une situation comme celle que nous connaissons actuellement rend indispensables, des changements peuvent être apportés à partir des règlements internes de chaque institution. L'un de ces changements, qui revêt une importance particulière pour le Tribunal Suprême Électoral du Guatemala, est la révision et l'automatisation de ses processus. Les outils technologiques actuels, avec les audits et tests de sécurité respectifs de dernière génération, doivent être appliqués dès que possible. Le fait de disposer d'une plateforme puissante à l'attention des

utilisateurs, tant internes qu'externes, permettrait au TSE d'avoir un meilleur contrôle de ses services (temps et qualité) et de le faire de manière plus efficace et effective.

De nombreuses questions que cette nouvelle réalité nous oblige à examiner, en tant que Tribunal Suprême Électoral du Guatemala, nous sommes juste à temps pour le faire et être prêts si ce nouveau mode de vie était imposé et venait à rester.

Jannina Padilla Fuentes
Cheffe de la coopération
Tribunal Suprême Électoral du Guatemala